

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main, à Dudswell, le lundi 6 juin 2016, à 19h à laquelle étaient présents :

Sont présents : M. Serge Lemieux, conseiller
M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller
M. Gérard Beaudoin, conseiller
Mme Micheline Breton, conseillère
Mme Chantal Laroche, conseillère
Mme Mariane Paré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est absent : M. Jean-Pierre Briand, maire (absence motivée)

Monsieur Roland Gascon, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LA PRÉSIDENTE

Les membres présents forment le quorum, Madame Mariane Paré conseillère, ouvre la séance à 19h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU
Résolution no 2016-098**

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé :
en retirant les points :

- 4.5 Demande de subvention de l'association des pompiers volontaires de Dudswell
- 10.2 Demande de subvention pour la fête du 24 juin 2016

En ajoutant les points

- 10.5 Paiement des factures pour la forêt habitée
- 10.6 Modification de la résolution 2016-095

et que le point Divers reste ouvert

1. Ouverture de la séance du conseil par la présidente
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016
 - 3.2 Adoption des procès-verbaux
 - séance ordinaire du 2 mai 2016
4. Correspondance
 - 4.1 Correspondance générale
 - 4.2 Demande de subvention AFEAS
 - 4.3 Demande de subvention pour analyse d'eau des tributaires du lac d'Argent
 - 4.4 Demande de subvention pour analyse d'eau des tributaires du lac Miroir
 - 4.5 Demande de subvention de l'association des pompiers volontaires de Dudswell (**retiré**)
 - 4.6 Demande de subvention pour le journal « Le Papotin »
 - 4.7 Demande de subvention de la Corporation de Gestion du chemin des Cantons

5. Rapport du secrétaire-trésorier
 - 5.1 Présentation des comptes payés et à payer
6. Urbanisme et environnement
 - 6.1 Dérogation mineure 16-02
 - 6.2 Recommandation sur les orientations préliminaires « Article 59 »
 - 6.3 Demande d'autorisation de gravière à la CPTAQ – Construction Barolet
 - 6.4 Aménagement d'une clôture mitoyenne
7. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.1 Engagement des étudiants pour l'été
 - 7.2 Travaux supplémentaires au terrain de soccer
 - 7.3 Accès à la rivière Saint-François
8. Affaires courantes
 - 8.1 Démission de Monsieur François Beaumont
 - 8.2 Ouverture du poste de journalier
 - 8.3 Reddition de compte MTQ
 - 8.4 Programme d'aide à l'amélioration des chemins municipaux
 - 8.5 Adjudication du contrat pour le rechargement de certains chemins municipaux
 - 8.6 Adjudication du contrat pour le remplacement de ponceaux
 - 8.7 Engagement de Frédérick Girard (stagiaire en environnement)
 - 8.8 Paiement d'une partie des travaux de balayage des rues
 - 8.9 Mesure disciplinaire pour un pompier
 - 8.10 Achat d'un poste de commandement pour les pompiers
 - 8.11 Achat de matériel pour la production des plans d'intervention
 - 8.12 Autorisation de dépense pour l'activité portes ouvertes du service de protection incendie
 - 8.13 Rémunération des pompiers
 - 8.14 Offre de service pour l'opération des réseaux d'aqueduc et d'égouts
9. Adoption de règlement
 - 9.1 Avis de motion – Modification du Règlement sur l'émission des permis de construction
 - 9.2 Avis de motion – Règlement délimitant le niveau de service offert en matière de protection incendie
10. Divers
 - 10.1 Subvention au comité de bibliothèque
 - 10.2 Demande de subvention pour la fête du 24 juin 2016 (**retiré**)
 - 10.3 Demande de CA pour travaux à la plage
 - 10.4 Travaux à la plage
11. Période de questions
 - 11.1 Questions des citoyens
12. Clôture de la séance
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Renonciation à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 Résolution no 2016-099

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

De renoncer à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption des procès-verbaux
Séance ordinaire du 2 mai 2016
Résolution no 2016-100**

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général par intérim dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire de 2 mai 2016.

**4.2 Demande de subvention AFEAS
Résolution 2016-101**

Considérant que l'AFEAS fêtera cette année son cinquantième anniversaire d'existence;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'un montant de 100\$ pour l'organisation de la fête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Demande de subvention pour analyse d'eau des tributaires du lac d'Argent
Résolution 2016-102**

Considérant que l'Association protectrice du lac d'Argent fera échantillonner les tributaires afin de connaître la qualité de l'eau qui se jette dans le lac d'Argent;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

De rembourser l'Association protectrice du lac d'Argent pour les frais d'échantillonnage pour un montant de 2 478\$ plus les taxes applicables;

De requérir de la part de l'Association le dépôt du rapport à la municipalité;

D'informer l'Association protectrice du lac d'Argent que la municipalité envisage la possibilité de prendre en charge l'échantillonnage des tributaires du lac d'Argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.4 Demande de subvention pour analyse d'eau des tributaires du lac Miroir
Résolution 2016-103**

Considérant que la Corporation des résidents du lac Miroir fera échantillonner les tributaires afin de connaître la qualité de l'eau qui se jette dans le lac Miroir;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité

De rembourser la Corporation des résidents du lac Miroir pour les frais d'échantillonnage pour un montant de 1 225\$ plus les taxes applicables;

De requérir de la part de la Corporation le dépôt du rapport à la municipalité;

D'informer la Corporation des résidents du lac Miroir que la municipalité envisage la possibilité de prendre en charge l'échantillonnage des tributaires du lac Miroir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Demande de subvention de l'association des pompiers volontaires de Dudswell

(point retiré)

**4.6 Demande de subvention pour le journal « Le Papotin »
Résolution 2016-104**

Considérant que le journal « Le Papotin » est un journal distribué gratuitement sur le territoire de Dudswell;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une subvention au journal « Le Papotin » au montant de 1 200\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.7 Demande de subvention de la Corporation de Gestion du chemin des Cantons
Résolution 2016-105**

Considérant que la municipalité s'était engagée par sa résolution 2011-160, à verser un montant de 1 300\$ par année sur une période de 5 ans;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une subvention de 1 300\$ à la Corporation de Gestion du chemin des Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**5.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2016-106**

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver la liste des comptes payés et à payer tel que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

122	Areo-Feu ltée	Achat de tuyaux	412.76
123	Coop Weedon (S.C.A)	Chlore & sel - e-p & H.V , C.C.	86.17
124	Les Éditions Juridiques FD	Fourniture de bureau	411.04

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

125	Le Groupe A&A	Photocopies	62.35
126	Impressions Haut-St-François	Fourniture de bureau (enveloppes)	529.02
127	Informatique Inpro	Soutien technique - elections	388.61
128	Municipalité de Stoke	Entraide mutuelle (05-02-16)	132.52
129	Signalisation de l'Estrie	Achat de panneaux de signalisation	68.92
130	Société de Sauvetage	Affichage emploi- sauveteur	54.04
131	Solutek Informatique	Achat imprimante	1123.29
132	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - église et H.V.	847.12
133	Inspection Échelles Denis Thibault	Inspection d'échelles - s. incendie	429.43
134	Ministère du Revenu	Retenues à la source et cotisations	8231.05
135	Agence du revenu du Canada	Retenues sur la paie	3276.83
136	Service de réclm. - Bell Canada	Domage - réseau (3 mars 13)	4104.70
137	9146-8801 Québec inc.	Transport & matériaux - Turcotte	641.25
138	BMR G.Doyon inc.	Copie de clés - H.V.	5.18
139	Communication Plus	Contrat service répartitrice	244.43
140	CSE Incendie et Sécurité inc.	Pièces & access. - service incendie	17434.03
141	DONLOX (1993) inc.	Achat - clés	142.34
142	Hydro-Québec	Électricité - église anglicane, parc et H.V.	1120.95
143	Mathieu Lessard	Entretien & réparation - véhicule	305.32
144	M.R.C. du Haut-Saint-François	Téléphonie IP et Activité - bateau dragon	695.28
145	Régie Inter. Sanit. des Hameaux	Collecte des ordures & recyclage	8554.17
146	Signalisation de l'Estrie	Achat panneaux de signalisation	28.74
147	Transp.-Exc. Jocelyn Ménard inc.	Nivelage	8162.08
148	Fonds des pensions alimentaires	Pension alimentaire - paiement	149.38
149	Sylvie Fontaine	Entretien ménager C.C. et H.V.	369.60
150	Sylvie Fontaine	Entretien ménager C.C. et H.V.	369.60
151	Allan James	Collecte lac Miroir - ordures & recyclage	748.21
152	B2B2C	Domaine - Site internet	44.67
153	C.S. Région de Sherbrooke	Formation - service incendie	5772.00
154	Fonds de l'information	Mutation - avril 2016	35.00
155	Jerry Coates	Remboursement - location C.C.	150.00
156	Clermont Lessard	Travaux - terrain soccer (Bishopton)	120.72
157	Yves Manseau	Réparation - réseau routier (Turcotte)	91.98
158	Stéphane Laroche	Frais de déplacements - salaire avril 16	12.92
159	Martin Leroux	Frais de déplacements - salaire avril 16	30.40
160	Bell Canada	Téléphones - C.C., parcs et plage	716.15
161	Les Éditions Juridiques FD	Ren. m-à-j - 2016-2017	77.70
162	Laboratoires Environnex	Analyses - laboratoire	420.82
163	Ministre des Finances	Certificat d'autorisation - stab. rive Érables	285.00
164	Place 112	Essence camion incendie	560.26
165	Nacim Khennache	Remboursement des dépenses - Congrès	308.99
166	APLAD	Fête de la pêche	500.00
167	FSFL St-Adolphe	Contribution 2016	75.00
168	Bureau en Gros	Fourniture de bureau	168.74
169	Hydro-Québec	Éclairage rues ATCD, plage, caserne, parc	2798.26
170	Michel Lessard	Frais de déplacement	120.46
171	Poste Canada	Frais de poste - élections	977.29
172	A.D.M.Q.	Inscription Congrès	605.92
173	Poste Canada	Frais de poste	300.00
174	AESL Instrumentation	PH mètre - e-p & e-u	166.71
175	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	2826.34
176	A.T.C.D.	Allocation annuelle 2016	500.00
177	Michel Lessard	Frais de déplacement	131.48
178	Bell Mobilité	Cellulaire pompiers et employés	189.78
179	Martin Tanguay	Bouteilles d'eau - service incendie	45.00
180	François Beaumont	Frais de déplacement - mai 2016	201.17
181	Josée Bouchard	Frais de déplacement - mai 2016	59.85
182	Nacim Khennache	Frais de déplacement - mai 2016	81.70
183	Pierre-Alain Lemire	Frais de déplacement - mai 2016	193.42
184	Rachel Lessard	Frais de déplacement - mai 2016	5.40
185	Michel Lessard	Frais de déplacement - mai 2016	185.82
186	Centre d'Extincteur SL inc.	Location cascade & remplissage bouteilles	1014.46

187	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	132.34
188	Aquasealutions	Filtres - e-p	904.74
189	Nacim Khennache	Frais de déplacement - Congrès	319.20

Un montant de 28 714.72 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 DÉROGATION MINEURE 16-02 RÉSOLUTION 2016-107

Considérant que la dérogation mineure no 16-02 soumise par M. Jocelyn Paré a pour objectif d'agrandir de 60 mètres carrés un bâtiment complémentaire existant se situant à l'intérieur de la cour avant, laquelle agrandissement ne respecte pas le règlement de zonage no. 00-058 à l'article 6.3 indiquant que les bâtiments complémentaires doivent être implantés à l'extérieur de la cour avant;

Considérant qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée ;

Considérant qu'un avis public a été donné le 13 mai 2016 annonçant que le conseil municipal allait prendre une décision relativement à ladite demande;

Considérant que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder la dérogation 16-02 telle que présentée;

D'autoriser l'agrandissement de 60 mètres carrés du bâtiment complémentaire existant situé à l'intérieur de la cour avant sur le lot 4 198 280.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Recommandation sur les orientations préliminaires « Article 59 » Résolution 2016-108

ATTENDU QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU QU'en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévalu de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi;

ATTENDU QUE la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec;

ATTENDU QUE la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.);

ATTENDU QUE préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité;

ATTENDU QUE cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations;

ATTENDU QUE cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU QUE la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QUE la MRC a rencontré la municipalité le 13 décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2);

ATTENDU QUE la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648);

ATTENDU QUE la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2);

ATTENDU QUE cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE la Commission a jugé la demande recevable;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1);

ATTENDU QUE le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole

située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective;

ATTENDU QUE quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QU'un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres;

ATTENDU QUE trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné le dossier et recommande l'acceptation de l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Dudswell accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Demande de renouvellement de l'exploitation d'une gravière – Construction Barolet Résolution 2016-109

Considérant que l'objet de la présente demande vise le renouvellement de l'autorisation no 325946 d'extraction de matériaux pour une durée de 10 ans;

Considérant que la présente nouvelle demande fait suite à un refus par la CPTAQ dans la décision no. 407 285 et à l'ordonnance no. 378 677 indiquant de cesser toute utilisation non agricole et de remettre ce lot en son état antérieur;

Considérant que la CPTAQ reproche notamment au demandeur d'avoir continué à opérer suite à l'échéance de l'autorisation en 2012 et d'avoir exploité une superficie de 5000 mètres carrés sans autorisation;

Considérant que la municipalité a recommandé la demande d'autorisation par la résolution 2014-061 ainsi qu'un amendement à celle-ci par la résolution 2015-174;

Considérant que le demandeur présente une nouvelle demande comprenant des modifications au projet et est soutenu par la firme SolEco;

Considérant que la présente demande est conforme aux règlements municipaux ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la nouvelle demande de Construction Barolet, car elle est conforme au règlement d'urbanisme et que la nature du précédent refus n'est pas relative à l'impact sur l'agriculture et le milieu environnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 Aménagement d'une clôture mitoyenne longeant le lot 4 198 758
Résolution 2016-110**

Considérant que la municipalité avait par sa résolution 2016-071 autorisé la négociation pour la construction d'une clôture mitoyenne;

Considérant que la municipalité est parvenue à une entente pour la réalisation de la clôture pour un montant de 3 881.21\$;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la construction d'une clôture mitoyenne longeant le lot 4 198 758 pour un montant maximum de 3 881.28\$ taxes incluses;

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**7.1 Engagement d'étudiants pour l'été
Résolution 2016-111**

Considérant que la municipalité avait par sa résolution 2016-077 autorisé la direction générale à embaucher les étudiants pour la saison estivale 2016;

Considérant que le directeur dépose un budget de fonctionnement du SAE (Service animation estival);

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

De ratifier l'embauche d'Élizabeth Cloutier comme coordonnatrice, de Mélissandre Berouard, Camélie Tétrault et Véronique Provost comme animatrice, d'Alexandre Bolduc et Gabriel Bolduc comme sauveteur plage, d'Évelyne Veltkamp et Élisane Boulet comme préposé à la guérite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Travaux supplémentaires au terrain de soccer
Résolution 2016-112**

Considérant que la municipalité avait par sa résolution 2016-079, autorisé la construction d'un terrain de soccer;

Considérant que le nivellement du terrain a nécessité plus de sable que prévu;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'environ 2 000 tonnes supplémentaires de sable pour un montant de 13 000\$;

D'affecter un montant de 13 000\$ du surplus accumulé non affecté au financement de ladite dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Accès à la rivière Saint-François

Résolution 2016-113

Considérant que la municipalité a accordé, par sa résolution 2016-074, le mandat au Groupe SM de réaliser la conception d'un débarcadère afin de permettre l'accès à la rivière Saint-François sur le lot 4 471 576;

Considérant que le propriétaire du lot 4 198 022 est ouvert à des discussions pour vendre une partie de son terrain pour un accès public à la rivière;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la direction générale à entreprendre des négociations pour l'acquisition d'une partie du lot 4 198 022 dans le but de permettre un accès public à la rivière Saint-François;

De suspendre temporairement l'application de la résolution 2016-074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Démission de Monsieur François Beaumont

Le directeur général informe les membres du conseil que Monsieur François Beaumont a démissionné de son poste de coordonnateur réseau et bâtiment.

**8.2 Ouverture du poste de journalier
Résolution 2016-114**

Considérant le départ du coordonnateur réseaux et bâtiment;

Considérant que la municipalité souhaite diviser les tâches du coordonnateur réseau et bâtiment en deux;

Considérant que la municipalité engage chaque année un journalier pendant la saison estivale;

Considérant qu'il serait avantageux de combiner le travail du journalier pendant la saison estivale et une partie du travail du coordonnateur bâtiment dans un seul poste;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

De fusionner le poste de journalier pendant la saison estivale et le travail manuel reliait au bâtiment dans un seul poste soit le poste de journalier à raison de 40 heures par semaine pendant la saison estivale et de 20 heures par semaine pendant la saison hivernale;

D'offrir le poste à Monsieur Michel Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition 2015
Résolution no 2016-115**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 256 997 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Dudswell informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.4 Programme d'aide à l'amélioration des chemins municipaux
Résolution 2016-116**

Considérant que le Ministère des Transports débloque des fonds pour l'amélioration des réseaux routiers municipaux ;

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres pour le remplacement de 10 ponceaux ;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

De déposer une demande d'aide financière de 50 000\$ pour le changement de 10 ponceaux et l'ajout de 2 ponceaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.5 Adjudication du contrat pour le rechargement de certains chemins
Résolution 2016-117**

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO (Service électronique d'appel d'offres) pour l'achat et l'épandage de gravier ;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 25 mai dernier en présence des soumissionnaires ;

Considérant que la municipalité a reçu 6 soumissions conformes à savoir :

Entrepreneur	Prix gravier seul	Gravier + Transport -20Km	Gravier + transport + 20Km
Société JG Lefebvre inc	13.27	13.33	17.07
9146-8801 Qc Betts	11.27	15.46	17.88
Trans. Exc. Michel Couture	9.19	13.32	
Exc. Gagnon et frère	12.65	18.34	19.49
Sintra inc	12.14		24.95
Trans. Exc. Stéphane Nadeau	12.42	16.45	19.32

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

D'adjuger le contrat pour l'achat et le transport de 15 000 tonnes de gravier à Trans. Exc. Michel Couture étant le plus bas soumissionnaire;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour la municipalité le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.6 Adjudication du contrat pour le remplacement de ponceau
Résolution 2016-118**

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO (Service électronique d'appel d'offres) pour le remplacement et l'ajout de ponceaux ;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 25 mai dernier en présence des soumissionnaires ;

Considérant que la municipalité a reçu 8 soumissions conformes à savoir :

Entrepreneur	Prix
Construction Pavage Dujour inc.	251 447.34\$
9146-8801 QC Betts	87 563.52\$
TGC inc	364 353.48\$
Exc. Gagnon et frères	274 445.33\$
Sintra inc	275 325.17\$
Trans. Exc. Stéphane Nadeau	85 797.22\$
Dilicontracto	319 587.96\$
E.M.P. inc.	131 089.31\$

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

D'adjuger le contrat pour le remplacement et l'ajout de ponceau à Tran. Exc. Stéphane Nadeau pour un montant de 85 797.22\$ taxes incluses;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour la municipalité le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.7 Engagement de Frédérick Girard (stagiaire en environnement)
Résolution 2016-119**

Considérant que la municipalité a négocié une entente avec la compagnie Graymond pour le financement de la rémunération d'un stagiaire en environnement au montant de 5 000\$;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité

D'engager Monsieur Frédérick Girouard à titre de stagiaire en environnement;

De fixer ces conditions de travail comme suit :

- 35 heures par semaine
- Contrat de 12 semaines
- 17\$ de l'heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.8 Paiement d'une partie des travaux de balayage des rues
Résolution 2016-120**

Considérant la municipalité a signé un contrat pour le balayage des rues ;

Considérant que l'entrepreneur demande de lui verser un montant de 4000\$ sur le 11 000\$ prévu au contrat ;

Considérant que l'entrepreneur a réalisé plus de 75% du travail ;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un premier versement au montant de 4 000\$ plus les taxes applicables sur le contrat de balayage des rues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.9 Mesure disciplinaire pour un pompier
Résolution 2016-121**

Considérant que le directeur général a appliqué des mesures disciplinaires au pompier 22-0002 ;

Considérant que le conseil a pris connaissance du dossier ;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

De maintenir les mesures disciplinaires appliquées par le directeur général au pompier 22-0002.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.10 Achat d'un poste de commandement pour les pompiers
Résolution 2016-122**

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un poste de commandement ainsi que du matériel nécessaire à son opération le tout pour un montant maximum de 1 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.11 Achat de matériel pour la production des plans d'intervention
Résolution 2016-123**

Considérant que le technicien en prévention incendie doit produire des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés ;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériel pour la production des plans d'intervention le tout pour un montant de 200\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.12 Autorisation de dépense pour l'activité portes ouvertes du service de
protection incendie
Résolution 2016-124**

Considérant que la municipalité organise une porte ouverte relativement à son service de protection incendie ;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget de 500\$ pour l'organisation de la journée porte ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.13 Rémunération des pompiers
Résolution 2016-125**

Considérant que la municipalité a négocié une entente avec les pompiers relativement à leur rémunération ;

Considérant que la municipalité a des ententes d'entraide avec les municipalités voisines et que le montant facturé est moindre que la rémunération de nos pompiers ;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité

De rémunérer nos pompiers, lorsqu'ils vont en entraide selon l'entente entre les pompiers et la municipalité;

D'informer les municipalités voisines que la municipalité de Dudswell désire renégocier le tarif relativement à la rémunération des pompiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.14 Offre de service pour l'opération des réseaux d'aqueduc et d'égouts
Résolution 2016-126**

Considérant le départ du coordonnateur réseaux ;

Considérant que la municipalité peut adjuger un contrat de gré à gré si le montant est inférieur à 25 000\$;

Considérant que la compagnie Aquatech a déposé une offre de service pour l'opération et la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour un montant de 4 175\$ par mois plus les taxes applicables ;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de la compagnie Aquatech pour l'opération et la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour un montant de 4 175\$ plus les taxes applicables du 1^{er} juin au 31 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE REGLEMENT

9.1 Avis de motion – Modification du règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Lemieux, à l'effet qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction sera présenté pour analyse et adoption à une séance ultérieure. Le règlement a pour effet d'ajouter la notion de chemin privé existant protégé par droit acquis.

9.2 Avis de motion – Règlement délimitant le niveau de service offert en matière de protection incendie

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Lemieux, à l'effet qu'un Règlement délimitant le niveau de service offert en matière de protection incendie sera présenté pour analyse et adoption à une séance ultérieure. Le règlement a pour effet de ne pas garantir le service de protection incendie lorsque la voie d'accès à l'immeuble est non

carrossable ou n'est pas d'une largeur suffisante pour permettre aux équipements d'intervention de se rendre à proximité des lieux.

10. DIVERS

**10.1 Demande de subvention comité de la bibliothèque
Résolution 2016-127**

Sur proposition de la conseillère Micheline Breton,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder une subvention de 500\$ pour l'achat de volumes pour la collection locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Demande de subvention pour la fête du 24 juin 2016

(point retiré)

**10.3 Demande de CA pour travaux à la plage
Résolution 2016-128**

Considérant que l'aménagement actuel à la plage présente des problématiques d'érosion par le piétinement et de sécurité pour les enfants et pour les personnes âgées;

Considérant que le conseil souhaite réaménager cette espace afin de la rendre plus sécuritaire et pour arrêter l'érosion ;

Considérant que la Municipalité est tenue de réaliser une demande de certificat d'autorisation pour des travaux à l'intérieur de la rive en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité

De mandater le directeur général par intérim à signer une demande de CA au Ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour le réaménagement de l'accès à l'eau à la plage municipale du Lac d'Argent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.4 Travaux à la plage
Résolution 2016-129**

Considérant que l'accès à la plage nécessite un réaménagement plus sécuritaire notamment pour les personnes âgées et les enfants;

Considérant que la municipalité fait partie des municipalités amies des aînés (MADA);

Considérant que cet espace est très fréquenté et qu'un aménagement de qualité s'impose;

Considérant que la municipalité fait partie des fleurons du Québec et que les propositions d'aménagement considèrent l'implantation de végétaux;

Considérant que la proposition sélectionnée devra faire l'objet d'une demande de CA;

Considérant que la municipalité a reçu une estimation des coûts pour les travaux;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à la majorité

D'autoriser les travaux prévus à l'option numéro 1 pour un montant de 14 967\$ plus les taxes applicable à la plage municipale du Lac d'Argent.

La conseillère Micheline Breton enregistre sa dissidence.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**10.5 Paiement des factures pour la forêt habitée
Résolution 2016-130**

Considérant que Messieurs Roch Coté et Marc Dion déposent des factures pour l'entretien des stationnements et des sentiers pour la forêt habitée;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de ces factures :

- 100\$ pour Monsieur Roch Coté
- 300\$ pour Monsieur Marc Dion

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.6 Modification de la résolution 2016-095
Résolution 2016-131**

Considérant que la municipalité avait par sa résolution 2016-095 imposé une pénalité de 30\$ du KM à l'entrepreneur chargé du déneigement des chemins pour un manquement à son contrat;

Considérant que la municipalité s'est entendue sur le nombre de KM à assujettir à la pénalité;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux
Il est résolu à l'unanimité

De fixer à 17.4 km le nombre de kilomètres assujetti à la pénalité, ce nombre représente la longueur des chemins asphaltés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions des citoyens

Madame la présidente, donne la parole aux citoyens présents dans la salle pour ceux qui veulent des informations supplémentaires sur les sujets traités à l'ordre du jour.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Mariane Paré, conseillère, déclare la séance ajournée au lundi 13 juin 2016 à 19h. Il est 19h50.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Jean-Maurice Deschênes propose l'ajournement de la séance au lundi 13 juin à 19h. Il est 19h50.

Mariane Paré
Conseillère

Roland Gascon
Directeur général/secrétaire-trésorier
par intérim